



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 08 décembre 2021
Séance du 16 décembre 2021

Etaient présents

Monsieur Fabien VERDIER, maire,
Madame Arlette LECOUSTRE, Madame Florence BRIAND, Madame Marianne FERRE, Monsieur Rodolphe LANGLAIS, Monsieur Khalid KHAMLACH, Madame Joëlle AUVRAY-TRAVERS, adjoints au maire,

Monsieur Gérald MACHUREZ, Monsieur Jean-Marc GAUDICHAU, Monsieur Didier LEMOINE, Monsieur Bruno LABELLE, Madame Hanane TAG, Monsieur Frédéric BOIRE, conseillers municipaux délégués,

Madame Mihaela BLANLOEIL, Monsieur Nicolas BELHOMME, Monsieur Nazim KUZUOGLU, Monsieur Gilles VANOVERSCHELDE, Monsieur Didier HUGUET, Monsieur Clément POIRIER, Monsieur Sid-Ahmed ROUIDI, Madame Sihame KHALIL, Monsieur Thierry MARTIN, Monsieur Christophe SEIGNEURET, Madame Cécile SIHOU, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés avec pouvoir

Monsieur Sofiane SOHBI BALLAG (pouvoir à Mme Joëlle AUVRAY-TRAVERS), Madame Amandine OUFKIR (pouvoir à Mme Arlette LECOUSTRE), Monsieur Pascal BEAUVILLAIN (pouvoir à Mme Florence BRIAND), Madame Céline RODRIGUES (pouvoir à Mme Arlette LECOUSTRE), Madame Stéphanie THOMAS (pouvoir à M. Fabien VERDIER), Madame Isabelle BOTCAZOU (pouvoir à M. Fabien VERDIER), Madame Ghizlan CHOUAYB (pouvoir à Mme Sihame KHALIL), Madame Elisabeth MEYBLUM (pouvoir à M. Clément POIRIER).

Etait absent excusé sans pouvoir

Monsieur Jérôme PHILIPPOT

Secrétaire de séance

Madame Florence BRIAND

N° 2021-406 - SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE CHATEAUDUN – VALIDATION DU PERIMETRE

Monsieur Frédéric BOIRE conseiller municipal délégué à l'urbanisme et aux travaux précise que vu le code du Patrimoine et notamment les articles L 631-1 : L 631-2 et suivants,

Depuis sa création, le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes du Grand Châteaudun est compétente en matière de plan local d'urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

La ville de Châteaudun a sollicité le Grand Châteaudun pour élaborer un site patrimonial remarquable (SPR) sur son territoire. Cette procédure s'inscrit dans la démarche de redynamisation de centre-ville menée par la ville par la signature d'une convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT).

La procédure d'élaboration du SPR se décompose en deux phases :

- la première définit le périmètre du SR,
- la deuxième élabore l'outil de gestion.

Cette première phase d'étude s'est concrétisée par l'élaboration d'une étude préalable permettant d'évaluer l'intérêt historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager du territoire (cf annexe).

Les enjeux mis en lumière dans le diagnostic et la prise en compte des secteurs à forte densité patrimoniale ont conduit à proposer la création d'un périmètre selon la cartographie suivante :



La commission Attractivité a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur BOIRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Valide la proposition de périmètre du site patrimonial remarquable de Châteaudun tel que présenté ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Préfet de région un passage en commission nationale de l'architecture et du patrimoine (CNPA).

Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Préfet de département une enquête publique.
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME



Fabien VERDIER
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800882-20211216-2021-406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

Affichage : 21/12/2021

Fabien VERDIER, Maire

